

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Juin 2020

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire COVID 19, les conseillers sont autorisés à assister au conseil en présentiel ou en vision conférence ; dans le dernier cas, ils doivent donner pouvoir à un élu présent pour acter un vote à bulletin secret.

**Présents** : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Roselyne LACOUTURE, Joël LAFRECHOUX, Patrice COURTAUD adjoints, Sylvie DENIS, Cécile CERISIER, Sarah COLLOBER, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique, GUYONNET, Sophie LESIRE-ROUILLON, Renaud ROBERT, Thierry INGRAND, Pascal THIBAULT.

**Présents en visioconférence** : Maud CERISIER, Bernard DAVID, Sophie VERGNAUD, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec pouvoir** : Françoise PERIDY

**Procurations** : Maud CERISIER à François BOCK, Françoise PERIDY à Claude FERRON, Sophie VERGNAUD à Sylvie DENIS

**Le secrétariat a été assuré par** : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages : 19

### **1 – Validation du désamiantage et démolition de l'ancienne gendarmerie**

La commission « travaux bâtiments voirie » s'est réunie le 22/06/2020 afin de déterminer un planning de travaux pour le site de l'ancienne gendarmerie.

L'appel d'offre concernant le désamiantage et la démolition de l'ensemble des bâtiments a permis d'arrêter le devis de l'entreprise T.P.C.O. travaux publics à Saint Maurice La Clouère.

Désamiantage 80 000 €

Démolition 78 400€

Il est proposé aux conseillers de valider le choix de la commission.

Vote : 17 Pour 2 Abstentions

### **2 – Revalorisation des loyers communaux : logements – salles- bureaux – station-service**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des loyers des logements et commerces de la commune est révisable au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Sur la base du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, l'augmentation est de 3,88 % selon l'indice de référence de la construction pour les loyers professionnels et selon l'indice de référence des loyers de 0,95% pour les logements d'habitation.

La commune est libre d'appliquer ou non l'augmentation légale prévue.

Il convient cependant de répondre à la réalité des marchés en ajustant le montant des loyers.

➤ Logements et commerces

Il est donc proposé d'appliquer l'augmentation des tarifs pour 2020, soit :

#### Loyers habitations

Les prix des logements appartenant à la commune, Résidence autonomie et Résidence du Parc seront augmentés au taux de 0.95% (ce qui se traduit par une augmentation mensuelle variant de 1.56€ à 6.36€).

#### Loyers Intermarché

La commune loue depuis 2007 l'emplacement de la station-service à l'établissement INTERMARCHÉ au prix de 2 511,25 € par an. Après l'augmentation de 2020 et selon l'indice de référence de la construction, le nouveau loyer sera de 2 607,42 €.

➤ Tarifs des salles des fêtes

Les prix de location des salles ont été révisés en 2015. L'offre des salles est un service rendu aux habitants ; compte tenu de l'état général vieillissant des salles, il est proposé de n'effectuer aucune augmentation en 2019 pour la salle du château d'eau et la grande salle des fêtes.

Afin d'améliorer l'esthétique de la grande salle des fêtes, il est suggéré d'organiser un concours de décoration pour égayer les murs. La commission « salle et logement communaux » sera réunie pour en déterminer les modalités.

François BOCK rappelle au conseil que, depuis 2019, les cautions sont désormais assurées par voie de prélèvement éventuel sur le compte bancaire du preneur et tout montant de dégradation est débité automatiquement sur le compte concerné.

Les différentes propositions sont adoptées à l'unanimité.

Vote : 19 pour

### **3 – Mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Le Code Général des Impôts prévoit la mise en place dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs ; cette commission a un rôle consultatif et intervient pour la mise à jour des bases d'imposition en matière de fiscalité directe locale.

A l'issue des élections municipales, les CCID doivent être renouvelées intégralement.

Pour la commune de Gençay, la liste proposée à la Direction des Finances Publiques doit comporter 12 noms de commissaires titulaires et 12 noms de commissaires suppléants.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCID et que les commissaires rassemblent élus et habitants de la commune.

Après concertation, les conseillers suivants seront proposés comme représentants du conseil municipal auprès du CCID de la commune de Gençay :

- Sarah COLLOBER, Joël LAFFRECHOUX, Patrice COURTAUD, et Maud CERISIER

Vote 19 Pour

### **4 – Désignation d'un délégué à la protection des données (RGPD)**

Monsieur le Maire expose que selon le Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD), la commune doit désigner un représentant, associé d'une manière appropriée et en temps utile, à toutes les questions relatives à la protection des données à caractère personnel.

Sa tâche est d'informer et de conseiller tous les employés qui procèdent au traitement sur leurs obligations et d'en contrôler le respect.

Pour information, François BOCK ajoute que pendant le confinement et pour la distribution des masques, la liste relative aux données de taxe d'habitation provenant du dernier recensement, ainsi que la liste concernant les ordures ménagères ont été utilisées sous la surveillance du délégué.

Il est proposé de reconduire Sarah COLLOBER qui assurait cette fonction de délégué lors du dernier mandat.

Vote : 19 Pour

### **5 – Validation de la proposition de modification des statuts du SIVM**

Monsieur le Maire explique que le syndicat intercommunal de Gençay et Saint Maurice La Clouère comporte actuellement 3 représentants de chaque commune qui ont été désignés lors de la mise en place des conseils municipaux.

Lors de sa première réunion le 10 juin 2020, afin de permettre à plus de conseillers de s'investir dans les projets du syndicat, le SIVM a émis le souhait de porter le nombre de délégués de 3 à 6 membres titulaires par commune, et 2 suppléants.

Les statuts ont été modifiés et il convient de valider le changement de ces statuts.

La proposition est soumise au vote.

Vote : 19 Pour

Suite à demande d'un conseiller, monsieur le Maire indique qu'il a été élu à l'unanimité Président du SIVM Gençay-St Maurice, en remplacement de Michel PAIN Maire de St Maurice La Clouère, et que ce dernier qui avait été désigné en 2014, également à l'unanimité, pour son expérience au sein de cette institution.

### **6 – Projet équipement sportif - Demande de subvention**

François BOCK fait part du projet de la commune de créer une piste d'athlétisme autour du stade de football. Cet équipement est indispensable aux activités sportives du collège et servirait également au club d'athlétisme (Association Vernon-Smarves) aux clubs « Les compagnons de la Clouère et Team Trail

Isabelle BOESTCH indique que ce projet est déjà ancien (Monsieur BRILLANT l'avait déjà prévu lors de la création du stade de foot et que seuls les moyens financiers avaient manqué pour la réalisation de cette piste) et qu'il est nécessaire de trouver une alternative durant les travaux de vestiaire du gymnase qui vont bloquer temporairement l'accès au gymnase et au tennis.

Le projet sera étudié lors de la prochaine commission sport : selon les premières estimations, le coût serait d'environ 80 000€ ; la part de la commune après subvention serait de 30%.

Il est proposé d'effectuer une demande de subvention avant la présentation du projet par la commission, auprès du DSIL pour mener à bien ce projet (demande à établir avant le 04/06/2020).

Vote : 19 pour

## **7 – Décisions modificatives (DM)**

François BOCK rappelle, à l'intention des nouveaux conseillers, que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des recettes nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Au cas particulier, il convient de modifier les lignes budgétaires afférentes aux travaux suivants :

- Climatisation mairie

Transfert du montant de 4135€ du compte 2135 « agencement aménagement » vers le compte « investissement » 1036.

Vote : 19 pour

- Informatique mairie annexe :

Par ailleurs, la commune va effectuer une réorganisation de ces locaux vacants.

Il est proposé de déplacer au 1er septembre 2020 le service des « cartes d'identité et passeports » et d'une façon générale l'accueil au public dans les anciens locaux de la trésorerie qui deviendrait une mairie annexe.

Ces locaux déjà aménagés en bureaux accueilleront également le syndicat du SCOT et ses archives.

Il convient de prévoir le déplacement du matériel afférent (ordinateur, scan et caméra) et des lignes informatiques, d'où la proposition modificative suivante :

DM : Transfert de la somme de 6 000 € du compte 2184 vers le compte 1036.

Vote : 19 pour

## **8 - Personnel**

Suite à sa réunion du 22/06/2020, la commission « personnel » effectue les propositions suivantes :

- Création de poste

Afin de tenir compte du transfert de missions vers la mairie annexe, il est nécessaire de créer un poste à mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

La commune participe activement à la formation professionnelle en employant des personnes en apprentissage.

Il est donc proposé de créer un poste d'apprenti « espaces verts » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Il est aussi proposé de créer un poste d'apprenti « agent d'accueil polyvalent » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Vote : 19 pour

- Recrutement :

-Un Contrat PEC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en remplacement d'un PEC (surveillance école+espaces verts ou techniques) qui a trouvé un poste en espaces verts dans une commune d'Annemasse.

- D'un apprenti au service des espaces verts + surveillance pendant la pause méridienne animation des ateliers périscolaire aux écoles, est en fin de contrat d'apprentissage le 31/08/2020 ; la commission propose à l'unanimité un CDD temporaire d'activité jusqu'au 31/12/2020 dans l'attente qu'il retrouve un emploi.

- Renouvellements :

- D'un agent au service scolaire qui est en fin du contrat PEC le 31/08/2020 ; la commission acte à l'unanimité à un renouvellement du contrat de 6 mois.

- D'un agent en contrat PEC au service technique est en fin de contrat en octobre 2020 ; La commission valide à l'unanimité une proposition de continuation par le biais d'un CAP. Si ce CAP n'est pas possible, une clause de prolongation de 6 mois est prévue.

Vote : 19 pour

- Prime COVID

Il a été décidé d'attribuer une prime pour certains agents ayant assuré la permanence de l'activité de la commune. Le critère du « degré d'exposition » aux risques de contamination durant la période de confinement a été retenu.

L'enveloppe totale allouée est de 6000€

Après délibération de la commission la répartition suivante a été retenue :

800 € pour 4 agents

600€ pour 3 agents

200€ pour un agent

100€ pour 8 agents

Vote : 19 pour

- Reconduction de la mission d'intervention des dossiers CNRACL auprès du Centre de Gestion de la Vienne (CDG 86)

Le Centre de gestion est chargé de la mission auprès du CNRACL (Centre National de Retraite des Agents des Collectivités).

Il convient de renouveler le contrat CNRACL.

Vote : 19 Pour

### **9 – Mise à disposition d'un terrain de moins de 50 ares**

Pour information

La commune dispose d'un terrain utilisé à titre de poulailler municipal, ce qui engendre des contraintes d'entretien pour la municipalité.

Il est proposé de mettre à disposition ce terrain avec les installations et les volailles restantes à charge pour eux d'entretenir le terrain et soigner les poules.

Ce terrain est également implanté le pigeonnier municipal qui permet de réguler les populations de pigeons.

La commune continuera à entretenir ce pigeonnier et garde un droit de passage.

La municipalité a trouvé un voisin qui accepte l'entretien du terrain et des gallinacés

### **10 – Accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle**

Une délibération annuelle est nécessaire pour renouveler l'acceptation des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle de Gençay.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2020, la proposition d'acceptation des enfants nés avant le 31/12/2017 est soumise au vote.

Vote 19 Pour

### **11 – Convention Vision Plus - Sorégies**

Une délibération est nécessaire pour renouveler l'accord de maintenance des installations d'éclairage public, convention nommée Visio Plus.

La proposition est soumise au vote.

Vote 19 Pour

### **12 – Groupement d'Intérêt Public (GIP) Cafés Culture**

M. le maire informe les conseillers de l'existence depuis 2015 d'un Groupement d'intérêt Public (GIP) ayant vocation à mettre en place un fonds d'aide national à emploi artistique dans les cafés. Le GIP soutient le gisement d'emplois artistiques dans le respect de la réglementation sociale, tout en contribuant au dynamisme économique et à l'attractivité des territoires.

Ce fonds, alimenté par les collectivités territoriales, prend en charge une partie des coûts salariaux liés aux animations dans les cafés de moins de 200 places.

Le café cantine de Gençay organise régulièrement des animations artistiques en faisant appels à des prestataires et artistes locaux, et il a déjà été dit que la commune ne pouvait participer financièrement à un projet privé.

Toutefois, une adhésion au GIP permettrait à la commune, dans le cadre d'une action s'inscrivant dans le plan de relance de l'activité économique, de participer financièrement au financement des actions « Culturelles » du Café Cantine.

La cotisation annuelle est de 1500€ par année civiles.

La proposition d'adhésion de la commune de Gençay est soumise au vote

Vote : 18 Pour 1 Abstention

### **13 - Questions diverses**

- Suite à demande d'un conseiller, François BOCK précise que la commission « cimetière » se réunira rapidement afin de valider l'installation d'un point d'eau dans l'enceinte.
- Joël LAFFRECHOUX, adjoint au maire manifeste sa reconnaissance aux bénévoles ayant participé aux actions de la réserve civique durant la période Covid.
- Joël LAFFRECHOUX, adjoint au maire informe les conseillers qu'il a recueilli des avis et observations des commerçants et artisans qu'il a visité dès la reprise d'activité en mai et juin 2020. Certains commerces fermés durant le confinement présentent des situations préoccupantes : en qualité d'acteur économique représentant la communauté de communes, il a été présenté à tous le dispositif d'aide du Civraisien en Poitou (aide exceptionnelle de 1000€ par activité), et proposé un accompagnement dans le montage du dossier.

Pour répondre à une demande de Mme GILLES, le maire indique que la commune ne peut aider financièrement les commerces, mais participe aux actions en fournissant du matériel (prêt de tivolis aux bars et café de Gençay) et en améliorant l'accès et le stationnement. La réfection des trottoirs a été effectuée route de Civray, (boucherie- boulangerie) et il a été créé des parkings coté boulangerie. Toutes ces actions contribuent à soutenir le commerce local de proximité.

- Un conseiller fait remarquer que les associations de la commune ne sont pas informées de la possibilité de déposer un dossier de subvention auprès du Civraisien en Poitou : Sophie VERGNAUD répond que cette possibilité existe depuis le regroupement des communautés de communes en 2018, et qu'il a été indiqué plusieurs fois en conseil municipal que les associations pouvaient demander une subvention à la communauté de communes ; l'imprimé de demande de subvention de la commune a été modifié en ce sens et la question « demande à la communauté de communes » posée au demandeur. L'information a également été donnée aux associations qui invitent les élus lors de leurs assemblées générales.

Les modalités d'attribution sont reprises dans le bulletin du Civraisien en Poitou (lien direct par le site internet de la commune).

Plusieurs associations sportives ont par ailleurs déjà obtenus des versements en 2018, 2019 et 2020.

- M. le maire rappelle que les élections sénatoriales ont lieu le dimanche 27 septembre 2020 et qu'il convient de désigner les grands électeurs représentant la commune de Gençay. Il propose un conseil exceptionnel le vendredi 10/07/2020 qui permettra également de traiter les affaires courantes de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 28 heures

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 10 Juillet 2020

Sophie VERGNAUD